

LABRESSEINFOS

BULLETIN D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE DE LA BRESSE | N°2 SPÉCIAL COVID-19

EDITORIAL

Chères Bressaudes, Chers Bressauds,

Depuis le 17 Mars, avec le début du confinement imposé par le Gouvernement, nous avons vécu une période particulière où une partie de nos libertés ont été entravées afin de freiner l'épidémie de Coronavirus COVID 19.

Je tiens à vous remercier, toutes et tous, pour votre civisme et votre attention afin de respecter les règles qui nous ont été imposées. Mes remerciements vont aussi à nos soignants qui ont su faire face afin de continuer la permanence des soins sur notre territoire. Je veux bien sûr saluer l'engagement total des personnels et du directeur de notre EHPAD pour le bien-être et la sécurité des résidents.

Beaucoup d'entre vous se sont mobilisés pour participer à de multiples opérations solidaires, pour venir en aide à nos aînés, aux plus nécessiteux, pour fabriquer des masques, pour les distribuer...

Un coup de chapeau à tous ceux qui ont pu continuer à travailler, dans les entreprises, dans les commerces restés ouverts, dans les fermes, dans les services municipaux, dans les services périscolaires, dans les associations... bref merci à tous ceux qui ont permis d'assurer les services indispensables à notre bien-être.

Depuis le 11 Mai et le déconfinement, la situation n'est pas beaucoup plus simple, mais permet de recouvrer un minimum de libertés tout en essayant de garantir une sécurité sanitaire optimale. Nous avons fait le choix de rouvrir l'école élémentaire dans les conditions sanitaires imposées par l'Education Nationale ; malgré notre volonté, l'école maternelle publique n'a pu offrir un accueil compatible avec le protocole imposé. Néanmoins, nous avons tenu à proposer un service de garderie pour les parents en souffrance de mode de garde pour leurs enfants.

Ce document vous permettra de vous rendre compte de la situation des services communaux, et l'accueil téléphonique de la mairie reste à votre service pour toutes autres demandes.

La situation est délicate, nous pourrions tomber dans le pessimisme, mais nous faisons le choix d'être optimiste et de répandre du positif en se disant qu'avec un minimum de discipline et de vigilance, nous serons en mesure collectivement de maîtriser ce virus avec lequel nous devons apprendre à vivre.

La Municipalité est pleinement mobilisée et met toute son énergie pour régler l'ensemble des situations qui lui sont soumises.

Bien sincèrement
Maryvonne Crouvezier

DANS LE VISEUR

Générosité et solidarité autour de l'EHPAD : "L'adversité retrempe les âmes généreuses"

Ce vieux proverbe français a ces dernières semaines résonné dans divers foyers, commerces et endroits de la ville. Et nous aurions envie de dire "heureusement ! mais aussi bravo et merci". Merci à toutes ces personnes qui, de près ou de loin, ont souhaité apporter un peu de chaleur à nos aînés de l'EHPAD. Des petits messages aux dessins, en passant par les petites douceurs sucrées et salées et les heures de bénévolat, les associations, particuliers et commerçants ont été nombreux à donner du baume au cœur aux résidents et au personnel de l'EHPAD durant toutes les semaines de confinement.

Dans un prochain bulletin nous reviendrons plus largement sur la vie de l'EHPAD pendant cette drôle de période. Mais en attendant, nous pouvons simplement vous dire que tout va bien, dans la mesure du possible, au 27-32A rue de la Claire !



Toutes les informations au quotidien sur notre page Facebook La Bresse
et sur le site www.labresse.fr

03 29 25 40 21 - www.labresse.fr - info@labresse.fr

Conception et Crédits Photo : Mairie de La Bresse 2020 / Impression : Socosprint SA (88)

**LA BRESSE**
Hautes-Vosges

SERVICES MUNICIPAUX



MAIRIE

Ouverte partiellement au public

Service d'accueil et de renseignements du lundi au vendredi le matin de 9h à 12h15


Services ouverts sur rendez-vous :

Service population-état civil : pour la prise de rendez-vous

03 29 25 40 21 ou etacivil@labresse.fr

CCAS : pour la prise de rendez-vous **03 29 25 40 21** ou

ccas@labresse.fr

 **port du masque obligatoire, distanciation sociale, lavage des mains possible avec gel hydroalcoolique à disposition**



ÉCOLES

École primaire ouverte sur la base du volontariat en ½ classe

4 jours pour les enfants prioritaires

École maternelle fermée



SERVICE DE GARDERIE

Ouvert

Pour les enfants de maternelle, l'accueil se fera sur la base de 2 jours par semaine. 4 jours pour les enfants prioritaires



PÉRISCOLAIRE

Ouvert

Horaires habituels de 7h15 à 18h45, ainsi que le périscolaire du mercredi de 7h30-18h15



MARCHÉ DOMINICAL

Ouvert

Port du masque obligatoire et distanciation sociale vivement recommandée.



CRÈCHE LES P'TITS AMIS DE OUI OUI

Ouverte

Le nombre de place est limité, planning adapté de façon hebdomadaire.



COMPLEXE PISCINE - GYMNASSE ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Fermés jusqu'à évolution des consignes gouvernementales



STM

Services ouverts sur rendez-vous :

Pour toute demande de rendez-vous, contacter le **03 29 25 53 89** ou stm@labresse.fr

Les Services Techniques Municipaux maintiennent leur activité mais de façon adaptée.



RME

Fermée au public

Rendez-vous possible et standard téléphonique pour les questions de facturation, d'abonnement au **03 29 25 54 00** du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Urgences 7j/7 24h/24 au même numéro



OFFICE DE TOURISME

Fermé au public

Standard et permanence au **03 29 25 41 29**



MAISON DE LA BRESSE

Fermée jusqu'en septembre



CAMPING DU HAUT DES BLUCHES

Fermé

LES AUTRES SERVICES

La communauté de communes CCHV : service d'accueil téléphonique au **03 29 27 29 04** du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et par mail contact@cchautsvosges.fr.

Les déchèteries du territoire de la CCHV sont de nouveau ouvertes aux horaires habituels. Le nombre d'usagers présents sur le site sera limité afin d'éviter tout risque de contamination. Ainsi, l'accès sera régulé par un agent ou une barrière.

| Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi |
|---------|----------|----------|-------|----------|-----------|
| 14h-18h | 8h30-12h | 8h30-12h | fermé | 8h30-12h | 8h30-12h |
| | | 14h-18h | | 14h-18h | 14h-18h30 |

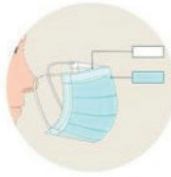
La Maison de Services Au Public assure un accueil à la Maison de La Bresse le vendredi matin de 8h30 à 12h, sur rendez-vous uniquement au **03 29 24 96 46**.

MASQUES

Le port du masque n'est pas obligatoire mais fortement recommandé.



Je me lave
les mains



Je tourne mon masque dans la
bonne direction (bord rigide en
haut, face blanche vers moi)



J'attache le haut
de mon masque



Je pince le bord rigide
pour l'ajuster
à mon nez



J'attache le bas
de mon masque



Pour le retirer, je ne
touche que les attaches



Je jette mon masque
et je me lave
les mains

MISE À DISPOSITION DE MASQUES

LE DÉPARTEMENT DES VOSGES a mis à disposition un masque par habitant de plus de 12 ans. Une permanence sera mise en place à la **MAISON DE LA BRESSE** pour la distribution de ces masques ainsi que ceux de la commune qui n'auraient pu être distribués : du lundi 18 au vendredi 22 mai de 9h à 12h et de 14h à 17h, sauf jeudi de l'Ascension de 9h à 11h30.

Consignes : sens de circulation unique, distanciation, **port du masque et pièce d'identité obligatoires.**

5 BONS GESTES À AVOIR...

1. Doit couvrir la bouche et le nez

Bien ajuster pour éviter les « fuites » : pas d'ouverture au niveau du nez, du menton et sur les côtés du visage.

2. Toujours se laver les mains

avant de le mettre, puis avant de l'enlever et après l'avoir enlevé (le masque peut être contaminé).

3. Le mettre et l'enlever par les liens qui le fixent

sans toucher la partie en contact avec le nez et la bouche.

4. Ne pas manipuler le masque en cours d'utilisation

5. S'il est en tissu



Lavez-le à 60/70 degrés avec votre lessive habituelle ou passez-le au four à 70 degrés pendant au moins 30 minutes.



Séchez-le dans les deux heures qui suivent et si possible repassez-le.



À la moindre détérioration (trou, déformation), vous devez le jeter.

INFOS LOCALES

DU NOUVEAU AU NIVEAU DE LA SANTÉ !

Soins infirmiers

Lors de vos consultations et dans la salle d'attente, le port du masque est obligatoire.

Le cabinet de Valérie Flieller et Eliette Foucal reprend son activité normale avec des permanences de 8h30 à 9h30 au **06 71 50 24 41**.

Le cabinet de Nathalie Poirot et Anne-Élodie Antoine reprend les permanences au CCS de 8h30 à 9h30 sur RENDEZ-VOUS au **06 07 82 92 35**.

Pharmacies

Pharmacie des Montagnes (Quai des Iranées) : 8h30-12h et 14h-19h.

Fermeture les lundi matin et samedi après-midi.

Pharmacie du Hohneck (Rue Paul Claudel) : 8h30-12h et 14h-19h.

Fermeture le mercredi.

Cabinets dentaires

Les deux cabinets dentaires (Mathieu Bertrand **03 29 25 02 32** et François Pierrel **03 29 25 40 85**) sont ouverts avec des mesures particulières. Prise de rendez-vous par téléphone uniquement.

Port du masque obligatoire à l'arrivée et désinfection des mains sur place. Un seul patient à la fois dans le cabinet (le protocole vous sera donné par votre dentiste.) Désinfection de la salle de soins entre chaque patient.

Opticien

Les opticiens KRYS reçoivent uniquement sur rendez-vous au **03 29 25 60 70** ou labresse-vosges@krys.com. Sans rendez-vous pour les réparations et sur rendez-vous pour les examens de vue et les commandes de lunettes.

INFOS LOCALES

DU NOUVEAU CHEZ LES COMMERÇANTS !

Certains commerces de première nécessité ont choisi de reprendre leur activité normale, d'autres continuent avec des horaires aménagés. Et ces derniers sont susceptibles d'évoluer de semaine en semaine, c'est pourquoi **nous vous invitons à les contacter directement** si vous avez un doute sur les heures d'ouverture.

D'autres commerces ont repris une activité au 11 mai : boutiques d'habillement, opticiens, coiffeurs, fleuristes... Ils ont tous mis en place des mesures sanitaires qu'il vous conviendra de respecter. **Pour être sûr des bons gestes et des horaires, pensez également à les contacter.**

Du côté des restaurateurs enfin, l'activité en vente à emporter se développe depuis plusieurs semaines. Si tous ne travaillent pas tous les jours, il y a tout de même de quoi vous restaurer chaque jour de la semaine ! Vous trouverez ci-après une liste, susceptible d'évoluer dans les semaines à venir : L'Auberge Chez Jean D'zoure, L'Auberge La Brabanthière, L'Auberge de Schmargult, Les Chatelminés, L'Ebresse, L'Étable, La Fontana, L'hôtel IBIS Restaurant, Le Mac Délice, La Passerelle, La Pizz, La Table d'Angèle, La Venezia. Pour plus de détails, consultez notre site ou contactez les restaurateurs.

LES NOUVELLES RECOMMANDATIONS

VIE DE TOUS LES JOURS

Réunion familiale et amicale : qu'ils soient organisés sur la voie publique ou dans des lieux privés (notamment votre domicile), les rassemblements sont limités à 10 personnes (vous compris).

Commerces : tous les magasins, sauf les cafés et restaurants peuvent rouvrir à condition d'être en mesure de faire respecter les mesures de protection sanitaire. Le commerçant pourra d'ailleurs vous obliger à porter un masque.

Plus d'attestations dans une limite de 100 km : il n'est en revanche pas possible de se déplacer au delà de 100 km de son domicile (**justificatif de domicile obligatoire**), sauf pour motif impérieux familial ou professionnel. Les déplacements d'un département vert à un département rouge (ou l'inverse) sont néanmoins possibles.

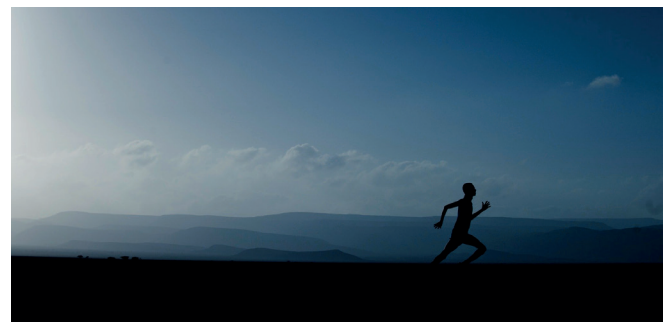
Se recueillir dans un cimetière : les cimetières sont ouverts au public mais les cérémonies funéraires restent limitées à 20 personnes.

LOISIRS

Les mêmes mesures s'appliquent bien évidemment ici : pas plus de dix personnes, distanciation sociale.

Se promener en forêt : les accès aux forêts sont à nouveau autorisés.

Pratiques sportives : il est dorénavant possible de pratiquer une activité sportive individuelle en plein air en dépassant évidemment la barrière du kilomètre. Le tennis est aussi autorisé. À l'inverse, la pratique du sport dans des lieux couverts et de sports collectifs et de contact n'est pas autorisée.



INFOS DIVERSES

VISITE VIRTUELLE DE L'ÉCOLE

Les portes ouvertes de l'école maternelle la Tourterelle n'ayant pu avoir lieu en mars dernier, l'équipe enseignante vous propose de les découvrir ainsi que leurs locaux, leurs projets et leur fonctionnement à travers un petit livret téléchargeable sur le site de la ville dans la rubrique « L'enfance ».

Pour plus d'informations, vous pouvez également contacter la directrice par mail ce.0881053@ac-nancy-metz.fr.

Pour les inscriptions, merci de prendre contact avec le service population par mail etatcivil@labresse.fr pour fixer un rendez-vous.

EN PERSPECTIVE DE L'ÉTÉ...

Les programmes et la tenue des lieux d'accueil se feront sous réserve des recommandations sanitaires de Jeunesse et Sports.

La MLC organisera plusieurs lieux d'accueil durant juillet et août avec un nombre de places limité.

La Ruche : sa tenue pour cet été est à l'étude, la décision sera prise prochainement.

Un projet d'accueil pour les adolescents autour du sport et de l'aventure est à l'étude par Valentin Clémence, apprenti du BPJEPS sur la commune.